



DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE AU COURS DU 4^{ème} TRIMESTRE L'AN 2024

Une fillette violée en commune et province Muramvya

Le 6 octobre 2024, la Ligue Iteka a reçu une information concernant un viol survenu le 29 septembre 2024, vers 15 heures, sur la colline Burambana. Une jeune fille de 16 ans, C. M., travailleuse domestique chez Célestin Nindaba, a été violée par Pierre Ndayisaba, 28 ans, travailleur domestique voisin et membre de la milice des jeunes Imbonerakure. Selon les témoins oculaires, la victime était revenue de la messe à la paroisse Muramvya en compagnie de Ndayisaba. Arrivée au bar "Kukayaga" de Burambana, Ndayisaba a proposé à boire à la victime, qui a accepté. Ils ont consommé une bière alcoolisée appelée "Savana". La victime a perdu connaissance à cause de l'alcool, et Ndayisaba l'a emmenée dans une toilette où il l'a violée. Des témoins ont entendu des cris et sont intervenus, mais Ndayisaba a pris fuite, laissant son veston au bistrot. La patronne de la victime a été alertée, est arrivée sur les lieux et a conduit la victime à l'hôpital de Muramvya pour des examens médicaux. Les sources de l'hôpital indiquent que les tests médicaux ont confirmé le viol. Pierre Ndayisaba a été arrêté le 4 octobre 2024 au centre commercial de Bugarama par l'OPJ Janvier Niyorugira et il a été conduit au cachot du commissariat de police à Muramvya.

Une fillette violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 octobre 2024 indique qu'en date du 25 septembre 2024, vers 14 heures, sur la colline Kanenge, commune et province de Rumonge, R. B. A, âgée de 5 ans a été violée par Dismas Mvuyekure, un berger de chèvre qui l'avait conduite dans sa maison et a commis le forfait. Selon des sources sur place, le présumé auteur a été arrêté le même jour et conduit au cachot du commissariat de police de Rumonge. La survivante a été conduite au centre Humura pour la prise en charge.

Une fille violée en commune Isare, province Bujumbura rural

En date du 20 septembre 2024, sur la colline Caranka, commune Isare, province Bujumbura, K. N. âgée de 15 ans, a été violée par Déo Claude Ndayikeza. Selon la victime, elle était en train de chercher des herbes du bétail dans le champ situé près de sa maison et le présumé auteur est venu et l'a violée. L'enfant n'a pas caché ce qu'il lui est arrivé, il a raconté tout à ses parents. Le présumé

auteur a été arrêté par la police, il est pour le moment incarcéré à Kabezi en attendant qu'il soit transféré à la prison de Mpimba et la victime a été conduit au centre Seruka pour bénéficier des soins médicaux.

Une femme amputée d'une partie de ses organes génitaux en commune et province Ruyigi

En date du 30 septembre 2024, G. H., habitant du quartier Gasanda, en commune et province de Ruyigi, âgée de 35 ans a fait le concubinage avec Gérard Bukuru, originaire de la province de Cibitoke, exploitant du minerai sur le site de Kazimya, en commune et province Ruyigi. Après l'acte, Gérard Bukuru a amputé une partie des organes génitaux de G.H. pour des croyances obscures liées à son métier d'exploitation des minerais. Selon des sources sur place, la victime a été conduite à l'hôpital du District Sanitaire de Ruyigi pour des soins médicaux.

Une femme battue par son mari en commune et province Ruyigi

En date du 3 septembre 2024, C. N. âgée de 41 ans, habitant le quartier Sanzu, en commune et province de Ruyigi, enseignante à l'ECOFO de Nyamutobo a été battue par son mari. Selon des sources sur place, surprise par son mari S. E. agent de la Banque Interbank, agence Ruyigi dans la chambre du chef d'Agence Interbank Ruyigi du prénomné de L.

Après être rattrapée en flagrant délit par son mari, C. N. a été tabassée par ce dernier et elle a été conduite dans l'un des hôpitaux de Bujumbura pour des soins médicaux tandis que le prénomné L. a pris le large.

Une fillette violée en commune Bugendana, province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 octobre 2024 indique qu'en date du 29 septembre 2024, vers 21 heures, sur la colline Runyeri, commune Bugendana, province Gitega, N.U., âgée de 3 ans, a été violée par Fabien Ngendakuma, âgé de 36 ans, marié et cultivateur, voisin des parents de la victime. Selon des sources sur place, l'enfant est rentré dans la maison vers 21 heures en pleurant, sa mère lui a demandé pourquoi elle pleure et l'enfant a répondu que Fabien vient de lui faire des choses ignobles dans ses parties intimes. Le lendemain matin, les parents ont transporté la victime vers l'hôpital Cunywe pour les premiers soins puis chez l'OPJ Gilbert à Bugendana pour déposer les plaintes.

Selon des sources policières, l'auteur présumé a été appréhendé à Bujumbura en date du 03 octobre 2024 et qu'il est détenu à la police Ngagara et il est attendu que ce présumé auteur soit acheminé au cachot Bugendana pour que son dossier soit confectionné à sa charge puis le transférer à Gitega.

Une fille violée en commune Rutegama province Muramvya

En date du 7 octobre 2024, vers 18 heures, sur la colline Gashingwa, commune Rutegama, province Muramvya, K.D âgé de 13 ans, élève en 5^{ème} à l'ECOFO Gashingwa, a été violée par Fulgence Nahishubije âgé de 53 ans, cultivateur et membre du CNDD-FDD.

Selon des témoins oculaires, la victime venait d'acheter un savon dans une boutique du centre de négoce de Gashingwa puis elle a croisé Fulgence qui lui a proposé de lui donner 5 000 fbu afin de coucher avec lui, chose que la victime aurait refusée.

Selon les mêmes témoins oculaires, Fulgence l'a immédiatement emmenée de force dans un buisson, l'a ligotée et l'a violée. Les voisins qui ont entendu les cris de l'enfant sont venus à son secours et l'ont trouvée toujours ligotée. Ils ont appelé ses parents qui l'ont conduite à l'hôpital de Kibimba et les examens médicaux ont confirmé le viol.

Le présumé auteur qui avait pris fuite a été arrêté le 9 octobre 2024 chez son ami Pamphile Barendayabo de la même colline. La population de Gashingwa a appelé la police et l'OPJ Adjudant major Juvent Havyarimana et l'ont arrêté et conduit au cachot de police de Rutegama où il est incarcéré avec son ami qui l'avait caché.

Une fillette violée en commune et province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 octobre 2024, indique qu'en date du 6 octobre 2024, vers 16 heures, sur la colline Rwintare, commune et province Kayanza, F.T âgée de 11 ans a été violée par le nommé Elvis Irankunda âgé de 19 ans résident sur la colline Murima, commune et province Kayanza. Selon des témoins oculaires, le présumé auteur a enfoncé un morceau de roseau dans le sexe de l'enfant après l'avoir violé.

Selon la victime, elle était en train de jouer avec les autres et Elvis est venu avec d'autres garçons dont Moïse Irankunda âgé de 19 ans et Zacharie Nkurunziza âgé de 19 ans en provenance de la colline Murima, commune et province Kayanza. Ces garçons de Murima ont commencé à jouer avec ceux de Rwintare et Elvis a couru sur Francine en allant dans les bananiers derrière les maisons. Selon des sources sur place, après quelques minutes les autres ont entendu l'enfant pleurer avec force.

En portant secours, ils ont trouvé Francine couché avec un morceau de roseau enfoncé dans le sexe. Le chef de colline Rwintare Marie Goreth Minani a alerté les gens et l'enfant a été transporté à l'hôpital de Kayanza puis transféré à l'hôpital autonome de Ngozi.

Le présumé auteur a été arrêté par les résidents de la colline Rwintare sous l'ordre du chef de colline. Pour des raisons d'enquête et ils ont arrêté aussi Moïse et Zacharie qui étaient venus avec Elvis en provenance de la colline Murima et ont été conduits au cachot du commissariat de Kayanza.

Une femme battue en commune et province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 octobre 2024 indique qu'en date du 1^{er} octobre 2024, sur la colline Kinzobe, commune et province Kayanza, Donavine Abikunda âgé de 25 ans, cultivateur marié à Janvier Nimbona, travailleur dans un restaurant a été battu par son beau-frère Jean Bosco Irakoze qui a profité de l'absence de son frère Janvier.

Selon des sources sur place, le motif est que la famille de son mari n'aime pas Donavine et veulent que Donavine quitte cette famille pour retourner chez ses parents.

Selon la victime, seul son mari l'aime dans cette famille. Les autres cherchent des raisons à démontrer pour que Donavine quitte leur famille. C'est ainsi que ce 1^{er} octobre 2024, Donavine étant à la maison avec ses deux enfants, son beau-frère l'a trouvé à la maison et l'accusant qu'elle a donné du poison à ses enfants et l'a battu jusqu'à ce qu'il la blesse au bras.

De retour le soir, son mari a aidé sa femme à porter plainte chez le chef de colline et celui-ci leur a dit qu'il faut aller chez l'OPJ le lendemain. Le lendemain, Donavine a porté plainte chez l'OPJ mais son beau-frère Jean Bosco a refusé de répondre aux convocations de l'OPJ en disant qu'il a puni une sorcière qui a empoisonné ses enfants.

Une fillette violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 octobre 2024 indique qu'en date du 25 septembre 2024 sur la colline Kanenge, zone Kigwena, commune et province Rumonge, B.R.A âgée de 5 ans a été violée par Dismas Mvuyekure, berger des chèvres.

Selon des sources au sein d'une organisation de défense des droits des enfants à Rumonge, il a conduit l'enfant à son domicile avant de commettre ce viol. Le présumé auteur a été arrêté et détenu au cachot du commissariat de la police à Rumonge. L'enfant a été conduit au centre Humura de Mutambara pour une prise en charge médicale.

Une fillette violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 octobre 2024 indique qu'en date du 30 septembre 2024, sur la colline Mutambara, commune et province Rumonge, L. N âgée de 2 ans a été violée par un homme non identifié.

Selon un membre de la famille, l'enfant est rentré en train de saigner et la victime a été conduite au centre Humura par ses parents puis à l'hôpital de Rumonge.

Une fille violée en commune et province Rumonge

En date du 6 octobre 2024, sur la colline Muhanda, commune et province Rumonge S.N, âgée de 11 ans orpheline a été violée par Floribert Manirakiza, âgé de 25 ans, travailleur domestique et membre du parti CNDD-FDD à leur domicile.

Selon un membre de la famille de la victime, le présumé auteur a été arrêté et incarcéré au cachot du commissariat de police de Rumonge et la victime a été conduite au centre Humura pour la prise en charge médicale.

Une fille violée en commune Muramvya

En date du 16 octobre 2024, vers 19 heures, au quartier swahili situé au chef-lieu de la commune et province Muramvya, C. B. K. âgée de 16 ans, élève à l'ECOFO Muramvya II en 8^{ème} a été violée. Selon la victime, elle s'était rendue au cours du soir chez le nommé Charles Nkurunziza, professeur de maths à l'ECOFO Biganda, un ami de ce professeur appelé Abdoul Shakuru Bankitse, âgé de 26 ans et membre des Imbonerakure a profité de l'absence du professeur et a violé cette élève. C'est le professeur même qui l'a surpris dans sa chambre en train de la violer. Il a appelé le chef de quartier, Shabani Baheza qui à son tour a appelé les policiers du poste de police qui étaient aux environs. Le présumé auteur a été arrêté et est détenu au commissariat provincial de

Muramvya. La victime a été conduite vers l'hôpital de Muramvya le lendemain pour les soins médicaux.

Une fille violée en commune Itaba, province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 octobre 2024 indique qu'en date du 08 octobre 2024 vers 20 heures, sur la colline Kibogoye, commune Itaba, province Gitega, C. N. âgée de 10 ans, a été violée par Longin Ntakarutimana âgé de 52 ans, marié et cultivateur. Selon un témoin oculaire, la victime était dans la maison de Longin Ntakarutimana, avec ses enfants, car son épouse était mère de baptême de cette fille et ils étaient des voisins. Vers 20 heures, l'enfant a quitté la maison et Longin l'a accompagnée. Arrivés derrière la maison, il l'a prise par force en l'intimidant que si elle refuse ou si elle crie, il va lui couper la tête sur place. Selon le même témoin oculaire, après l'acte, la fille est rentrée. En s'approchant de ses parents elle a crié et a fini pour tout dire à sa mère. En date du 9 octobre 2024, Longin a été appréhendé et conduit au cachot du commissariat communal à Gihamagara, commune Itaba, pour être interrogé par l'OPJ Noelline. Longin est transféré en date du 18 octobre 2024 à la prison centrale de Gitega.

Deux fillettes violées en commune et province Rumonge

Dans l'après-midi du 18 octobre 2024, sur la colline Murambi, commune et province Rumonge, Q. I. âgée de 8 ans et C.N âgée de 5 ans, ont été violées par Claude Ntirampeba, âgé de 29 ans, Imbonerakure. Selon un membre de la famille des victimes, ce dernier les a conduits dans la brousse pour commettre l'incident. Elles ont crié et l'entourage a été alerté. Claude a été arrêté et incarcéré au cachot du commissariat de police de Rumonge en date du 19 octobre 2024. Les victimes ont été conduites au centre Humura pour la prise en charge puis à l'hôpital de Rumonge.

Une fille violée en commune Bugendana province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 octobre 2024 indique qu'en date du 11 octobre 2024, vers 18 heures, dans la brousse, sur la Colline Gaterama, commune Bugendana et Province Gitega, N. S âgée de 14ans élève en 6^{ème} à l'ECOFO Gaterama a été violée par Désiré Sinzumusi âgé de 18 ans, cultivateur et membre de la milice imbonerakure. Selon la victime, l'incident s'est passé quand Nadine était allée à la source pour puiser de l'eau. La victime a été violée par Sinzumusi Désiré et ce dernier l'a intimé l'ordre de ne rien dire. Après l'acte, le malfaiteur a pris le large, et la victime a couru derrière lui en criant. Selon l'OPJ de Bugendana Juliette, ce malfaiteur a été arrêté la même nuit par la population de la localité puis l'ont transporté au cachot de la police à Bugendana et la victime a été conduite à l'hôpital Cunywe où le médecin a confirmé le viol. La fille a reçu les médicaments et l'auteur a été transféré à la prison centrale de Gitega en date du 15 octobre 2024.

Une fille violée en commune et province Cankuzo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 octobre 2024 indique qu'en date du 13 octobre 2024 C I, âgée de 14 ans, a été violée par Gilbert, policier travaillant à Cankuzo. Selon des sources sur place, la victime est un enfant naturel dont sa mère est allée se marier en la laissant

chez sa voisine comme une tutrice mais cette dernière n'a pas pu supporter la charge de cet enfant et les siens. Une femme voisine a contacté la tutrice pour qu'elle lui passe la victime afin qu'elle l'emploie comme travailleuse domestique. L'année scolaire 2023, la victime était en classe de la 3^{ème} et qu'elle avait obtenu une bonne note lui permettant d'avancer de classe mais elle n'a pas pu reprendre le chemin de l'école depuis septembre. La patronne de cet enfant est tombée malade et a été hospitalisée à Cankuzo. Profitant de l'absence de sa femme, Gilbert a demandé à la victime de coucher avec lui mais elle a refusé puis ce policier l'a violée. Lorsque l'enfant l'a dénoncé, le policier a été convoqué mais il a craint de comparaître devant le procureur et a pris la fuite. Ses chefs l'ont contacté par téléphone et il a dit qu'il préférerait désertir le travail au lieu de purger la prison vu la gravité de l'infraction commise. L'enfant a été soignée à l'hôpital Cankuzo.

Une personne violée en commune Giheta, province Gitega

En date du 28 octobre 2024, vers 17 heures, sur la colline Ruhanza, commune Giheta, province Gitega, B R A âgée de de 3 ans 8 mois a été violé par Pascal Nkuzimana âgé de 100 ans pendant l'absence de ses parents étant dans des travaux champêtres. À l'arrivée de la mère de la victime vers 17 heures, elle a trouvé son enfant seul à la maison en train de pleurer.

Elle lui a demandé pourquoi elle pleure et l'enfant a répondu "*Mutama yancumise kugapii ancansobako*" *Le vieux a introduit son sexe dans le mien puis a éjaculé sur moi*. Immédiatement, la mère a alerté les voisins puis Jean Nibigira, chef de colline Ruhanza et ce dernier a appelé les policiers se trouvant au bureau communal de Giheta pour appréhender ce vieux, dans ce même temps, l'enfant a été transporté à l'hôpital Saint Joseph de Giheta.

Selon le même témoin oculaire, ce vieux a été interrogé par Mbonicura Jean Michel, OPJ au moment de l'interrogatoire, le vieux a avoué le crime tout en refusant qu'il n'a pas éjaculé dans le sexe. Il est détenu au cachot communal de Giheta en attendant qu'il soit transféré dans la prison de Gitega.

Le présumé auteur a été arrêté le 28 octobre 2024 dans la même soirée du jour du crime, et a été arrêté par la police et il est en garde à vue au cachot communal de Giheta pour des interrogatoires et la victime a été amenée à l'hôpital Saint Joseph de Giheta pour la protéger contre les maladies sexuellement transmissibles et pour suivre aussi son état de santé.

Selon le même témoin, en date du 31 octobre 2024, le présumé auteur a été condamné dans un procès de flagrance par le TGI Gitega d'une servitude pénale à perpétuité avec des dommages et intérêts de 1000 000 de fbu.

Une personne blessée en commune et province Kayanza

Dans la matinée du 04 novembre 2024, à la sous-colline Gati, la colline Musave, commune et province Kayanza, Jérémie Nyandwi, âgé de 42 ans cultivateur, a été poignardé au niveau de la tête par sa femme Divine Maniriho, âgée de 30 ans, vendeuse ambulante de bananes et membre du parti CNDD-FDD. Selon la victime, sa femme a été attrapée près de leur domicile en plein ébat sexuel avec un inconnu qui a pris fuite avant qu'il ne soit attrapé. Jérémie Nyandwi dit avoir saisi les autorités administratives locales mais n'ayant pas de preuves car le partenaire de sa femme avait

pris fuite alors ses accusations ont été rendues nulles. Le couple est rentré mais ont continué de se lancer des mots toute la nuit.

Selon la même victime, vers 6 heures du matin, il est allé se soulager et de retour il a senti un lourd poids au-dessus de la tête quand sa femme venait de le poignarder au niveau de la tête. Il s'est rendu au centre de santé Kayanza pour se faire soigner avant d'aller porter plainte au bureau communal Kayanza. Godefroid Niyonizigiye, administrateur communal Kayanza s'était rendu au domicile du couple en conflit et a arrêté la présumée auteur qui a été conduite au cachot communal Kayanza pour question d'enquêtes judiciaires. Selon toujours la victime, Divine a été relaxée en date du 6 novembre 2024, après avoir accepté de payer la facture des soins médicaux subis par son conjoint. Nyandwi Jérémie demande que justice soit faite puisque sa femme continue de l'intimider comme quoi si elle continue à la suivre dans ses relations avec ses partenaires elle pourra l'empoisonner et le tuer ainsi.

Un garçon violé en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 novembre 2024 indique qu'en date du 3 novembre 2024, sur la colline Birimba, commune et province Rumonge, vers 4 heures du matin, J. M, âgé de 13 ans a été victime de violences sexuelles commises par Fabrice Niyonkuru, âgé de 17 ans membre du CNDD-FDD originaire de la colline Nyakuguma, commune et province Rumonge mais au moment de l'incident il était à Rumonge sur la colline Rukinga comme vendeur de poisson au port de pêche du centre Urbain de Rumonge. La victime est originaire de la Commune Vumbi, province Kirundo et résident à Rumonge comme vendeur de beignets mais l'incident a eu lieu lorsqu'il était rentré tard et avait trouvé le portail du lieu de résidence fermé puis a logé dans un caniveau où il a rencontré ce malfaiteur qui est incarcéré au cachot du commissariat de police de Rumonge. La victime a été conduite au centre Humura et à l'hôpital de Rumonge pour expertise médicale.

Un garçon violé en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 novembre 2024 indique qu'en date du 31 octobre 2024 sur la colline de Rukinga, commune et province Rumonge, I A, âgé de 10 ans a été victime de violences sexuelles commises par son voisin Amissi Vyukusenge, âgé de 18 ans et membre du parti CNDD-FDD. Selon des membres de la famille de la victime, le présumé auteur l'a conduit dans sa maison puis l'a intimidé de ne pas dévoiler le secret. Ses parents l'ont découvert quand sa démarche causait des soupçons c'est ainsi que l'enfant a avoué ce qui lui est arrivé et a été conduit au centre Humura puis à l'hôpital de Rumonge. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police de Rumonge pour interrogatoire.

Une femme battue par son mari en commune et province Ruyigi

En date du 4 novembre 2024, vers 10 heures, au quartier Sanzu, commune et province Ruyigi Estella Kwizera, résidant sur cette colline, a été tabassée à l'aide d'un bâton par son mari Colonel Emmanuel Kabura militaire affecté au camp militaire de Bururi. Selon des témoins oculaires, accompagné de ses deux agents de transmission, dans un véhicule double cabine de service, il s'est

rendu chez lui à la maison et a trouvé que son épouse était dans les travaux champêtres avec des travailleurs qui étaient en train d'aider la femme. Emmanuel Kabura s'est rendu dans les champs pour chercher son épouse et il l'a tabassée à en l'accusant de concubinage avec les autres hommes en son absence. Les voisins ont essayé de venir au secours d'Estella Kwizera mais en vain. Elle a eu des gonflements du visage et des bras. Après avoir commis cet acte, Colonel Emmanuel Kabura a regagné son service à Bururi et la victime a été conduite à l'Hôpital de Ruyigi pour des soins.

Une fillette violée en commune Rwibaga, province Bujumbura rural

En date du 22 novembre 2024, vers 14 heures, sur la colline Rukina, commune Rwibaga, province Bujumbura, C.R, âgée de 9 ans, élève à l'ECOFO Rukina en 3^{ème} année a été violée par Pamphile Nduwimana, âgé de 27ans, habitant la même colline avec la victime.

Selon source une source sur place, le présumé auteur a rencontré la victime chez elle à la maison en l'absence de ses parents puis l'a violée.

La victime était en train d'effectuer les travaux de ménage à la maison. Elle a été assistée au CDS Rukina et les résultats du test ont confirmé le viol. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot communal de Mukike.

Une fillette violée en commune bugendana province Gitega

En date du 27 novembre 2024, sur la colline Rwingiri, zone Bitare, commune Bugendana, province Gitega, N.C âgée de 3 ans a été violé par Elysé Nsabimana âgé de 13 ans et voisin de la victime.

Selon un témoin oculaire, l'incident s'est déroulé au moment où les parents de la victime étaient au marché de Bitare.

Elysé a appelé l'enfant en lui promettant des bonbons. Arrivée dans la chambre, il l'a prise par force et l'a violée.

Selon le même témoin, dans ses parties intimes, du sang coulait et n'a cessé de pleurer jusqu'à ce que sa mère arrive et lui a raconté ce qui s'était passé.

Sa mère a vite alerté les voisins et ont transporté l'enfant au CDS Nkanda puis transféré à l'hôpital Mutoyi. Elysé a été arrêté et conduit chez Mahinja Antoine, OPJ de Bugendana mais ce dernier n'a pas reçu le cas car dit-il qu'il ne peut pas détenir un enfant de 13 ans.

Il a plutôt conseillé aux parents de la victime de porter plaintes au Tribunal de résidence pour demander les dédommagements.

Une fille violée en commune Burambi, province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 7 décembre 2024 indique qu'en date du 1^{er} décembre 2024, sur la colline Rutwenzi, commune Burambi, province Rumonge, E.N., âgée de 17 ans, a été violée par une personne non identifiée. Selon des sources sur place, la victime a été surprise lorsqu'elle venait de la fête et était de passage quand elle a été attaquée par un homme

inconnu et la traînée dans la brousse d'à côté. La victime a crié a été secourue par les passants et le présumé auteur a pris fuite. La victime a été conduite au CDS de Rutwenzi pour la prise en charge médicale.

Une fillette violée en commune et province Muramvya

En date du 12 décembre 2024, vers 11h, sur la colline Mpehe, zone Bugarama, commune et province Muramvya, I. H. N âgée de 4 ans, fille de K.C et de N.S a été violée par Oscar Nkumbuyabagenzi, âgé de 28 ans, domestique et membre de la Ligue des jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD. Selon un témoin oculaire, il l'a trouvée à la maison avec sa grande sœur Grâce Akimana, âgée de 6 ans alors que leur maman était dans les champs, Oscar a trompé Grâce en lui donnant un billet de 1 000 fbu pour qu'elle aille acheter des beignets dans une boutique qui se trouve à quelques 500 mètres de là-bas. Selon les mêmes témoins oculaires, il l'a immédiatement déshabillée et l'a violée. D'entre-temps la maman de la fille est arrivée juste après l'acte alors que le présumé auteur avait pris fuite. La maman a appelé le chef de colline, Longin Mpawenayo, qui à son tour a appelé la police. L'OPJ adjudant major Fabien Nimpagaritse est arrivé sur les lieux pour le constat. Il a aidé la maman à amener l'enfant à l'hôpital de Muramvya. Les examens médicaux ont confirmé le viol. Le présumé auteur a été retrouvé par la population le même soir, caché dans une maison en construction à Mpehe. Il a été conduit au commissariat de police à Muramvya où il est détenu en attendant l'interrogatoire.

Une fillette violée en commune Rango province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 décembre 2024 indique qu'en date du 07 décembre 2024, sur la colline Nyabiyogi, commune Rango, province kayanza, I. A, âgée de 6 ans a été violée par Désiré Nitunga, âgé de 22 ans. Selon des sources sur place, l'auteur a profité l'absence des parents de l'enfant, il l'a appelée chez lui pour lui donner des bonbons puis il l'a déshabillée par force et l'a violée. La victime a pleuré jusqu'à l'arrivée de ses parents venant de leurs champs. Les parents ont mobilisé leur voisins et l'administration locale pour arrêter le présumé auteur. L'enfant a été transporté à l'hôpital communal Rango dans la zone Gaheta et le médecin a confirmé le viol. La victime a reçu des soins médicaux et l'auteur a été emprisonné dans le cachot de la commune pour continuer son dossier judiciaire.

Une fillette violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 décembre 2024 indique qu'en date du 4 novembre 2024, sur la colline de Mugomere, commune et province Rumonge, A.R I, âgée de 5ans, de la même colline a été violée par Innocent Nduwayo, âgé de 14 ans .Selon les membres de la famille de la victime, le présumé auteur l'avait conduite dans une maison inachevée puis a commis le forfait et les cris de l'enfant ont alertés les voisins puis sont venus secourir. La victime a été emmenée au centre Humura puis à l'hôpital de Rumonge. Quant au présumé auteur, il a été arrêté et conduit au commissariat de police de Rumonge, mais a été libéré par après pour la minorité d'âge.

Une fillette violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 décembre 2024 indique qu'en date du 22 novembre 2024, sur la colline Mutambara, commune et province Rumonge, C. N, âgée de 7ans résident à la même colline a été violée par Plaisir Niconayisavye âgé de 17ans. Selon des témoins, l'incident a eu lieu lorsque la fillette était allée à la recherche du bois de chauffage et ce malfaiteur l'a violée dans la brousse. Les passants ont entendu les cris puis sont venu au secours. La victime a été conduit au centre Humura pour la prise en charge holistique, et le présumé auteur a été conduit et incarcéré au cachot du commissariat de police de Rumonge.

Une fillette violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 décembre 2024 indique qu'en date du 26 novembre 2024, sur la colline Rukinga, commune et province de Rumonge, Chantal Igiraneza, âgée de 5ans de la même colline a été trouvée par les voisins devant la maison (leur habitation) entrain de pleurer. Selon des voisins, la victime était couverte de sang puis ces derniers ont appelé ses parents qui étaient dans les travaux champêtres. Après avoir constaté que l'enfant a été violé, les parents l'ont conduit au centre Humura pour la prise en charge holistique. L'auteur présumé reste inconnu.

Une élève violée en commune Nyanza-lac province Makamba

En date du 12 décembre 2024, vers 20 heures, sur la colline Bukeye, zone et commune Nyanza lac, province Makamba, E. A, âgée de 16 ans, élève de 7^{ème} année du lycée St Augustin a été violée par Herménégilde Ingiriyubuntu, âgé de 25 ans, membre du parti CNDD-FDD, locataire chez la famille de la victime, travaillant dans l'usine de transformation de l'huile de palme. Selon des témoins sur place, la victime a été conduite à l'hôpital de district de Nyanza lac où le viol a été confirmé et le présumé auteur a été arrêté puis conduit au cachot du commissariat de police à Nyanza-lac. Selon des membres de la famille de la victime, la famille de l'auteur est en train de les approcher pour l'arrangement à l'amiable.

Une fillette violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 décembre 2024 indique qu'en date du 10 décembre 2024, sur la colline Gihwanya, commune et province de Rumonge, A. K, âgée de 4 ans a été violée par Stanley Niyonkuru, âgé de 21ans, membre du parti CNDD-FDD, leur domestique qui avait profité de l'absence des parents pour la violer. Selon des sources sur place, l'incident a eu lieu dans le domicile des parents, qui de retour ont remarqué la malaise de l'enfant et lui ont demandé ce qui c'était passé. Ce dernier a décrit les faits ainsi que l'auteur qui a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police de Rumonge. Quant à l'enfant, elle a été conduite au centre Humura puis à l'hôpital de Rumonge.

Une fille violée en commne et province Rumonge

Dans la nuit de 28 décembre 2024, vers 2 heures du matin ,sur la colline Kanyenkoko, commune et

province Rumonge, A.C.C.I, domestique, âgée de 15 ans, a été violée par Fenja Nibogora , son employeur.

Selon la victime, son patron a profité de l'absence de sa femme car cette dernière était hospitalisée à l'hôpital de Rumonge. Le présumé auteur a été arrêté par le comité mixte de sécurité collinaire puis conduit au cachot du commissariat de police de Rumonge où il est incarcéré. Quant à la fille, elle a été conduite à l'hôpital de Rumonge pour la prise en charge médicale.

Une fille violée en commune Matongo, province Kayanza

Le 11 décembre 2024, vers 12 heures, une information est parvenue à la Ligue Iteka indiquant que sur la colline Bandaga, commune Matongo, province Kayanza, une fillette de 7 ans, D.N. élève en 2^{ème} primaire à l'ECOFO Ryakabamba II, a été violée par une personne inconnue.

Selon un témoin oculaire, la victime rentrait de l'école lorsqu'elle a rencontré l'agresseur. Un petit garçon de 12 ans, Gilbert Irakoze, qui étudie dans la même école, a découvert D. couchée et pleurant. Il a alerté une dame du nom d'Elysée, qui a appelé les parents de la victime pour la porter à l'hôpital.

À l'hôpital Matongo, l'infirmier a confirmé le viol. Cependant, D. a accusé Gilbert d'être l'auteur du viol, mais l'infirmier après la consultation de Gilbert, l'infirmier a écarté cette possibilité en raison de la gravité des blessures et de l'âge de Gilbert.

Les Imbonerakure sont venus arrêter Gilbert, mais l'infirmier a témoigné en sa faveur. Deborah a finalement reconnu qu'elle n'avait pas vu le visage de son agresseur et avait accusé Gilbert par erreur. La victime a été transférée à l'hôpital Kayanza pour poursuivre son traitement.